



## Communiqué de presse

---

Paris, le 15 juin 2020

### **Intelligence artificielle : l'ACPR tire les enseignements de ses ateliers de travail**

**Elle ouvre une nouvelle consultation publique sur les principes de gouvernance et d'évaluation des algorithmes d'IA dans le secteur financier**

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) vient de publier [un document de réflexion sur la gouvernance des algorithmes d'intelligence artificielle](#) (IA) dans le secteur financier. Ce travail s'inscrit dans le prolongement de son [rapport de 2018](#) et des ateliers qu'elle a conduits entre mars 2019 et mai 2020 avec des acteurs volontaires de la place sur des cas d'usage concrets d'IA dans le secteur.

L'objectif de ce nouveau document de réflexion est de faire le lien entre l'état de l'art des techniques d'IA et la réglementation du secteur financier. Des principes de bonne gouvernance de l'IA sont ainsi dégagés : de la conception d'un algorithme à son contrôle permanent ou périodique, en passant par son intégration dans les processus opérationnels.

Le document de réflexion fait également un retour détaillé sur [les ateliers](#) menés avec des acteurs volontaires. Cette démarche novatrice d'expérimentation et d'échanges avec la place a en effet été essentielle pour identifier les principes les plus pertinents pour une mise en œuvre pratique de l'IA dans des processus fortement réglementés : lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT), modèles de risque et protection de la clientèle.

Les travaux de l'ACPR ont également été nourris par les discussions avec le monde de la recherche et les autorités de contrôle étrangères.

Le document de réflexion est soumis à une large [consultation publique jusqu'au 4 septembre](#).

François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France et Président de l'ACPR a déclaré à cette occasion : « Nous attendons beaucoup de cette consultation. Innovation, maîtrise des technologies et des risques, sécurité : les enjeux de l'IA dans le secteur financier sont immenses. En proposant des principes clairs de développement de l'IA, l'ACPR apporte sa contribution et espère faire progresser le débat sur les questions encore en suspens. »

#### **À propos de l'ACPR**

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le

financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr>

**Contact de Presse :**

Unité Communication de l'ACPR - Email : [presse@acpr.banque-france.fr](mailto:presse@acpr.banque-france.fr)